Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20200914-VD20200914-008-DE

Date de télétransmission : 16/09/2020 Date de réception préfecture : 16/09/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séancedu 14 septembre 2020



Président : M. François REBSAMEN Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHI - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoït BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET DE LA DELIBERATION

Propriété bâtie située 13-15 rue Pierre Curie – Réalisation d'une opération d'habitat à loyer modéré – Cession par promesse synallagmatique de vente à « Habellis » – Avenant n°2 à la promesse synallagmatique de vente

Monsieur Masson expose:

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2017, la Ville de Dijon a décidé de céder à « Habellis » l'ensemble immobilier situé 13-15 rue Pierre Curie, afin de permettre la réalisation d'une opération de construction de 18 logements à loyer modéré.

Cette cession est intervenue dans le cadre d'une promesse synallagmatique de vente signée le 06 décembre 2017, assortie de différentes conditions suspensives.

Cette opération a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 24 mai 2018, devenu aujourd'hui définitif par l'absence de recours.

Toutefois, l'ensemble des conditions suspensives contenues dans la promesse de vente n'a pu être levé dans les délais impartis et en particulier la réalisation du diagnostic archéologique, imposant de procéder préalablement à la déconstruction des bâtiments. Ainsi, par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2018, il a été décidé une première prorogation de la promesse de vente jusqu'au 30 novembre 2019.

Aujourd'hui, il est proposé de prolonger de nouveau la validité de la promesse de vente, jusqu'au 30 septembre 2021, cette échéance permettant la mobilisation des équipes techniques, la réalisation des fouilles et l'obtention du procès-verbal.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver le projet d'avenant n° 2 à la promesse synallagmatique de vente du 06 décembre 2017 relative à la cession par la Ville de l'ensemble immobilier situé 13-15 rue Pierre Curie, ayant pour objet de prolonger la durée de validité de la promesse de vente et de fixer ainsi au 30 septembre 2021 la date limite de réitération de l'acte administratif de vente, annexé au rapport,
- 2 m'autoriser, à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer l'avenant définitif à la promesse de vente.

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 49 Contre: 10

